

COMPTE RENDU du CONSEIL

Séance ordinaire du Jeudi 20 Septembre 2018

L'an 2018 et le 20 Septembre à 19 heures, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Communauté de Communes sous la présidence de DURAND Denis, Président.

Etaient présents: M. DURAND Denis, Président, M. LAIGNEL Noël, Mme LEGROS Ghislaine, M. REGNAULT Dominique, Mme RAQUIN Edith, M. THIBAUT Christian, Mme COURIVAUD Bernadette, M. BELLERET Robert, Mme REBOUX Danielle, M. SAUVETTE Lucien, M. THEURIER Benoît, M. REVIDON Laurent, Mme KOOS Christine, M. DE GOURCUFF Arnaud, Mme BARILLET-LYON Katia, M. FERRAND Thierry, Mme VAUVRE Solange,
Suppléant(s) : Mme VAUVRE Solange (de M. BALLERAT Xavier)

Absent(s) :

Absent(s) : M. SOUCHET David

Excusés : Excusé(s) ayant donné procuration : M. GRIETTE Loïc à M. DURAND Denis, Président, M. GILBERT Roland à M. REVIDON Laurent, M. CORDEBOIS Loïc à M. THEURIER Benoît, Mme NORTIER Marie-Ange à Mme REBOUX Danielle, Mme AUDOIN Sandrine à Mme COURIVAUD Bernadette, M. LAIGOT Stéphane à Mme KOOS Christine

Excusé(s) : M. BALLERAT Xavier

Pouvoir :

Secrétaire de séance : M. LAIGNEL Noël

Monsieur DURAND présente Aline GUILLAUMIN, chargée de développement économique pour les CDC du Pays de Nérondes et les Trois Provinces. Son temps de travail s'articule comme suit : 60% sur Sancoins et 40% sur Nérondes. Il est précisé qu'un courrier de présentation a été envoyé aux maires et aux entreprises. Madame GUILLAUMIN précise qu'il faudra travailler en commission sur les compétences à prendre avant le 31 décembre 2018. Monsieur DURAND va prévoir une commission développement économique dès le mois d'octobre.

Le procès verbal de la dernière réunion de conseil est approuvé à l'unanimité.

CABINET MÉDICAL SATELLITE DE LA MSP DE LA GUERCHE

Monsieur DURAND rappelle que la réunion de cadrage du 11 septembre avec les financeurs s'est bien passée. Les professionnels de santé ont préparé un dossier très complet avec l'aide de Madame MATHIAUD. Ils ont démontré une véritable démarche créant une interaction entre les professionnels de Nérondes et de la Guerche. Le médecin de la Guerche a même évoqué l'intérêt d'un couple de médecin pour s'installer à Nérondes.

Le montant de l'opération est de 1 038 640€ avec le plan de financement suivant :

- État (CPER)	259 660 €	
- Région	256 000 €	
- Département	100 000 €	
- MSA	30 000 €	
- CDC Pays Nérondes	392 980 €	(emprunt : 390 000€ + fond propre : 2 980€)

Une possibilité de financement supplémentaire peut être envisagée par le biais du Contrat de Ruralité. Monsieur DURAND informe que l'emprunt serait sur 30 ans avec des annuités d'environ 15 000 €, soit un loyer mensuel de qu'il faut maintenant travailler sur le projet de bail professionnel afin de définir 1 600€. Monsieur SOUCHET souhaite savoir si des provisions sont incluses dans ce loyer car il faut anticiper les futures réparations. Il précise qu'il faut être au prix du marché.

Madame RAQUIN annonce qu'une provision peut être envisagée pour les assistants médicaux car il y a un nouveau dispositif, la Région Centre Val de Loire octroierait une subvention aux 4000 premiers.

Monsieur DURAND précise qu'une réunion fin septembre/début octobre sera organisée pour travailler sur le bail.

CONVENTION POUR LA MISE EN ŒUVRE D'UN PARTENARIAT ÉCONOMIQUE

Monsieur DURAND rappelle qu'il faut signer cette convention pour que les entreprises puissent bénéficier d'aides financières par la Région.

Vu la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République

Vu les interventions respectives de la Région Centre-Val de Loire et des Communautés de Communes : Berry Loire Vauvise, Pays de Nérondes, Portes du Berry et Trois provinces, en matière de développement économique

Vu les documents de planification en cours d'élaboration dont le Schéma de Cohérence Territoriale du Pays Loire Val d'Aubois

La Région Centre-Val de Loire, les Communautés de Communes : Berry Loire Vauvise, Pays de Nérondes, Portes du Berry et Trois provinces, ainsi que le syndicat mixte du Pays Loire Val d'Aubois souhaitent contribuer ensemble au développement économique de leur territoire et à la performance des entreprises qui y sont installées conformément aux orientations du DRDEII adopté par le Conseil Régional Centre-Val de Loire le 16 décembre 2016.

Une convention fixant l'engagement des partenaires a été mise au point notamment en matière d'aide aux entreprises, d'animation commerciale et de stratégie économique du territoire.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- Valide les contenus du projet de convention pour la mise en œuvre d'un partenariat économique,
- Mandate le Président pour toutes les démarches afférentes à ce dossier dont la signature dudit document.

réf : 2018_061

A l'unanimité (pour : 23 contre : 0 abstentions : 0)

CAHIER DES CHARGES PACT 2019

Monsieur DURAND rappelle que le « Luisant » a intégré le PACT à la demande de la Région, qu'il est relativement difficile de travailler avec eux.

Monsieur DURAND propose de limiter le bénéfice du PACT aux collectivités locales et associations implantées sur le territoire des deux CDC. Monsieur BELLERET précise que la Région travaille sur une autre façon de les subventionner.

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes du Pays de Néronde est porteuse d'un PACT (Projet Artistiques et Culturelles de Territoire) avec la Région Centre Val de Loire

Celui-ci permet le financement par la Région des actions culturelles des collectivités et associations qui s'inscrivent dans son cahier des charges.

Par ailleurs, la CDC du Pays de Néronde a signé une convention de coopération culturelle intercommunale avec la CDC des 3 Provinces.

Dans le PACT signé avec la Région peuvent être intégrées des associations en dehors du territoire des communautés de communes du Pays de Néronde et des 3 Provinces.

Au vu des difficultés rencontrées avec des associations extérieures sur le respect du cahier des charges, Monsieur le Président propose de modifier le cahier des charges 2019 et de limiter le bénéfice du PACT aux collectivités locales et associations implantées sur le territoire des CDC du Pays de Néronde et des 3 Provinces. Il propose de valider le cahier des charges ci-joint.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré approuve le cahier des charges 2019 du PACT de la CDC.

réf : 2018_062

A la majorité (pour : 22 contre : 1 abstentions : 0)

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA SARL THIBAUT Christian POUR LA SAISON CULTURELLE 2018-2019

Vu l'arrêté préfectoral n°2010-1-1739 du 20 septembre 2010 portant extension des compétences de la CDC du Pays de Nérondes ;

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 29 avril 2010 décidant la prise de compétence relative aux contrats culturels de territoire ;

Considérant que la SARL THIBAUT Christian accompagne les initiatives locales qui contribuent à préserver ou à restaurer des équilibres de cohésion sociale nécessaires au « mieux vivre ensemble » ;

Considérant que la CDC du Pays de Nérondes contribue à un éveil culturel au plus grand nombre, notamment lors de la 6^{ème} saison culturelle « Bouchures en fêtes » ;

Considérant que la SARL THIBAUT Christian s'engage à verser une subvention de 300 € pour l'un des spectacles de la saison.

Après avoir présenté les termes de la convention précisant notamment les engagements de chacune des parties et les dispositions financières (voir projet de convention ci-joint) ;

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- Décide d'approuver les termes de la convention de partenariat avec la SARL THIBAUT Christian permettant l'instauration de temps de convivialité intergénérationnels ;
- Autorise Monsieur le président à signer cette convention et tous documents s'y rapportant.

réf : 2018_063

A la majorité (pour : 22 contre : 0 abstentions : 1)

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA RÉSIDENCE DE LA ROCHERIE POUR LA DELOCALISATION D'UN SPECTACLE DE LA SAISON CULTURELLE

Monsieur de GOURGUFF pense qu'il y a « dérive » et ne comprend pas que l'on fasse un spectacle à la Rocherie. Il lui est précisé que c'est un moyen d'offrir un spectacle à des résidents qui ne peuvent se déplacer.

Monsieur de GOURGUFF précise qu'il était convenu qu'il y aurait un spectacle tous les deux au minimum sur chaque commune, alors que sur Tendron cela fait plus de deux ans qu'il n'y en a pas eu. Madame RAQUIN explique qu'il est difficile de trouver un spectacle en plein air. Monsieur DURAND veillera à se qu'il y ait un spectacle sur Tendron l'année prochaine.

Monsieur le président informe le conseil qu'un partenariat peut être envisagé avec la résidence de la Rocherie pour accueillir un spectacle d'improvisation de Clowns par la Cie des Muses do ré, les clowns NOBOBO de la saison culturelle « Bouchures en fête » les 11 juin, 17 septembre et 19 novembre 2019.

Une convention permettrait de fixer les modalités d'organisation et de répartition des dépenses liées à ces interventions culturelles.

Trois séances pour un coût de 2 100 €.

- 180 € x 3 = 540 € à la charge de l'EHPAD la Rocherie
- 520 € x 3 = 1 560 € à la charge de la CDC

Monsieur le président donne lecture de cette convention.

Après en avoir délibéré, le conseil autorise le président à signer la convention de partenariat avec la résidence de la Rocherie pour l'organisation de ces spectacles.

réf : 2018_064

A l'unanimité (pour : 23 contre : 0 abstentions : 0)

CONVENTION AVEC LA REGION CENTRE POUR LES CHEQUES YEP'S

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays de Nérondes et sa compétence Culture,

Monsieur le Président rappelle au Conseil que la Communauté de Communes a signé une convention en juin 2014 pour proposer aux lycéens et apprentis la possibilité de régler l'entrée des spectacles, stages et ateliers de la saison culturelle par chèques CLARC.

Ces chèques CLARC étant remplacés par le dispositif YEP'S, il convient de signer une nouvelle convention avec la Région Centre.

Monsieur le Président donne lecture de cette convention.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire autorise le président à signer cette convention.

réf : 2018_065

A l'unanimité (pour : 23 contre : 0 abstentions : 0)

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA DRAC 2018

Monsieur le Président rappelle au conseil que la Communauté de Communes du Pays de Nérondes a pris la compétence Culture en 2010 et a signé un contrat culturel de territoire avec le Conseil Général du Cher et la Région Centre.

Afin de compléter le financement de la programmation culturelle, il convient de demander une subvention auprès de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) pour un montant de 4 000 €.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- autorise le Président à adresser le dossier de demande de subvention auprès de la DRAC pour un montant de 4 000 € pour la programmation culturelle ;

- autorise le président à effectuer toutes les démarches nécessaires pour ce dossier.

réf : 2018_066

A l'unanimité (pour : 23 contre : 0 abstentions : 0)

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA CAF DU CHER - POSTE DE COORDINATION ENFANCE-JEUNESSE

Monsieur le président rappelle au conseil que le service Enfance-Jeunesse de la Communauté de Communes du Pays de Nérondes organise tout au long de l'année des projets dans le cadre de l'accueil de loisirs et de l'Accueil Jeunes.

La CAF du Cher peut verser des subventions de fonctionnement pour les différents projets.

En conséquence, Monsieur le président propose aux conseillers de solliciter la CAF du Cher pour le versement d'une subvention pour le poste de coordination d'un montant de 7 000 €.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire autorise le président à solliciter une subvention de fonctionnement auprès de la CAF du Cher pour l'année 2018 d'un montant de 7 000 € pour le poste de coordination.

réf : 2018_067

A l'unanimité (pour : 23 contre : 0 abstentions : 0)

TARIF SEJOUR DE L'ACCUEIL JEUNES

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes du Pays de Nérondes organise ponctuellement des activités dans le cadre de l'Accueil Jeunes.

Il convient de définir des tarifs pour les courts séjours. Monsieur le Président propose le tarif suivant, après avis de la commission Enfance Jeunesse du 28 mai 2018 :

Séjour : 120 € (tarif CDC) et 240 € (tarif hors CDC)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide de valider le tarif de l'Accueil Jeunes comme présenté ci-dessus.

réf : 2018_068

A l'unanimité (pour : 23 contre : 0 abstentions : 0)

CREATION D'UN POSTE DE REDACTEUR PRINCIPAL 2^{ème} CLASSE À TEMPS COMPLET

Monsieur le Président rappelle que le poste de responsable du secrétariat général de catégorie B est actuellement vacant, qu'une publicité de 2 mois a été faite et que les seuls candidats de catégorie B qui ont postulé, ont un grade de rédacteur principal de 2^{ème} classe.

En conséquence, Monsieur le Président propose de créer un poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe permanent à temps complet à compter du 1^{er} octobre 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide de créer un poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} octobre 2018.

réf : 2018_069

A la majorité

- pour : 22
- contre : 1 (M. de GOURCUFF)
- abstentions : 0

CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT D'ANIMATION à 28H POUR L'ANIMATION DU RAMPE

Monsieur le Président rappelle que le poste d'animatrice du RAMPE, poste de catégorie B est vacant, qu'une publicité de 2 mois a été faite et qu'aucun candidat ne remplissait les conditions du grade.

En revanche, un agent de catégorie C remplissant les conditions, a postulé et il a exercé a plusieurs reprises le poste d'animateur du RAMPE dans d'autres collectivités.

En conséquence, Monsieur le Président propose de créer un poste d'adjoint d'animation de catégorie C à compter du 1^{er} octobre 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide de créer un poste d'adjoint d'animation pour le poste du RAMPE à temps non complet de 28 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} octobre 2018.

réf : 2018_070

A l'unanimité (pour : 23 contre : 0 abstentions : 0)

CREATION POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF à 28H

Suite à la suppression des emplois d'avenir, le conseil communautaire a créé un poste d'adjoint administratif de 21 heures hebdomadaire par délibération du 7 février 2018.

Afin de faire face à la charge réelle de travail liée aux compétences de la Communauté de Communes, Monsieur le Président propose de créer un poste d'adjoint administratif à temps non complet à hauteur de 28 heures hebdomadaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide de créer un poste d'adjoint d'administratif à temps non complet de 28 heures hebdomadaires à compter du 16 novembre 2018.

réf : 2018_071

A la majorité

- pour : 22
- contre : 1 (M. de GOURCUFF)
- abstentions : 0

Enveloppe Régime Indemnitare

Au vu des comparaisons du régime indemnitaire des collectivités comparables, Monsieur DURAND propose d'augmenter l'enveloppe d'environ 10 000 € dont environ 30% pour le CIA.

Le conseil communautaire approuve cette augmentation sauf Monsieur de GOURCUFF.

Questions diverses

EHPAD de la Rocherie

Monsieur DURAND informe que le choix du cabinet d'architecte pour la construction de l'EHPAD a été unanime, il s'agit du cabinet CARRÉ D'ARCHE. Il précise que le dossier de financement est quasiment terminé. Il est envisagé une fin de travaux pour 2021.

Aire d'accueil des gens du voyage

Monsieur DURAND informe que l'aire d'accueil des gens du voyage est détériorée et sale. Cet été, il y a plusieurs nids de guêpes donc les gens du voyage se sont installés autour de la salle des fêtes (environ 13 caravanes) et se sont branchés sur l'EDF de la commune. Monsieur DURAND propose de voir comme les autres CDC gèrent cet accueil.

Le Président,



Denis DURAND